

# **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 26 mars 2026**

Tous les membres sont présents.

La séance a été ouverte à 20h00 par Laurent MARCE, maire.

Mme BELLEVEGUE Amandine a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

### **Indemnités de fonction des élus**

Le maire fait part au conseil municipal que le conseiller délégué ne souhaite pas d'indemnité.

Il expose ensuite les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des élus municipaux issues des articles L.2123-20 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite le conseil municipal à fixer le montant de celles-ci.

Après délibération, à l'unanimité, le montant des indemnités allouées au maire et aux adjoints est fixé comme suit :

- Maire 40 % des 55,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 915,82 € brut au lieu de 2 289,56 €
- Adjoints 30 % des 21,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 263,65 € brut au lieu de 878,83 €

### **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Le maire rappelle que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le maire diverses délégations mentionnées dans la délibération.

### **Mise en place des commissions communales**

#### **Scolaire, Associative**

Responsable : Amandine BELLEVEGUE

Membres : Denis COULAUD, Frédéric LAMBERT, Sandrine MOUNIER, Céline NODON LESTRAS, Gauthier PEALLAT, Maryline QUIBLIER, Muriel SEIGNOVERT.

#### **Urbanisme, Cimetière**

Responsable : Ludovic JOSEPH dit CHIRON

Membres : Raphaël BETTON, Annie CABUS, Philippe DE FAY DE LA ROCHE, Frédéric LAMBERT, Sandrine MOUNIER.

#### **Bâtiments, Travaux**

Responsable : Denis COULAUD

Membres : Simon BECHERAS, Raphaël BETTON, Philippe DE FAY DE LA ROCHE, JOSEPH dit CHIRON Ludovic, Esther LAMBERT, Maryline QUIBLIER, Muriel SEIGNOVERT.

## **Communication**

Responsable : Simon BECHERAS

Membres : Amandine BELLEVEGUE, Philippe DE FAY DE LA ROCHE, Esther LAMBERT, NODON LESTRAS Céline, Gauthier PEALLAT.

## **Finances**

Responsable : Laurent MARCE

Membres : l'ensemble des membres du conseil municipal

## **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) – Détermination du nombre des membres du Conseil d'Administration**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par le conseil municipal. Il comprend, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal, selon quatre catégories d'associations visées par l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration.

## **Election des membres du CCAS**

En application du code de l'action sociale et des familles, le conseil municipal doit élire en son sein, la moitié des membres du conseil d'administration, soit 4 personnes.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare :

- Monsieur BECHERAS Simon
- Madame BELLEVEGUE Amandine
- Madame Esther LAMBERT
- Madame MOUNIER Sandrine

élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune.

## **Désignation délégués au Comité syndical de Territoire d'énergie Ardèche**

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au Comité syndical de TE07 et propose :

- Monsieur DE FAY DE LA ROCHE Philippe en qualité de délégué titulaire et
- Monsieur JOSEPH dit CHIRON Ludovic en qualité de délégué suppléant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune au sein du collège d'arrondissement.

La séance est levée à 21h45.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 21 avril 2026 à 20h.